



PRÉAMBULE

La charte « **Ensemble, mobilisons la forêt pour l'avenir** » est le fruit d'un mouvement engagé depuis plusieurs mois en Pays de la Loire par les professionnels de la transformation du bois et les acteurs de la forêt : celui d'un rapprochement, en vue d'une meilleure articulation de toutes les activités de la filière.

Les Rencontres Régionales de l'Agroalimentaire et du Bois, organisées fin 2012 et début 2013 par l'État et la Région en partenariat avec Atlanbois, ainsi que le Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier présenté lors de la Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers (27 mars 2013) ont contribué à initier un travail collaboratif. Celui-ci s'est poursuivi par une série de réunions ayant rassemblé des représentants de la filière forêt-bois en Pays de la Loire.

À travers la charte « **Ensemble, mobilisons la forêt pour l'avenir** », ces acteurs souhaitent désormais formaliser leur volonté de s'engager, de manière collective, en faveur du développement durable de la filière forêt-bois en Pays de la Loire, et définir un cadre général pour déployer les actions futures.

UNE CHARTE POUR **RELEVER LES DÉFIS DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS EN PAYS DE LA LOIRE**

La forêt s'inscrit comme le premier maillon de la chaîne de valorisation du bois qui, de la ressource aux marchés, contribue au dynamisme des activités et à la création de richesses sur le territoire régional. Avec la charte Ensemble, mobilisons la forêt pour l'avenir, les signataires s'engagent à œuvrer collectivement pour le développement durable de la filière forêt-bois en Pays de la Loire, en relevant trois principaux défis :

Constituer une véritable **filière forêt-bois**

La filière bois régionale s'est fortement structurée autour des activités de transformation, afin de concrétiser les opportunités de croissance identifiées sur les marchés. La part du bois a ainsi augmenté dans la construction et l'énergie, tandis que les secteurs historiques de l'emballage et de l'ameublement, très présents en Pays de la Loire, tendent à se diversifier.

La forêt ligérienne, qui compose l'amont de la filière, s'est développée de manière parallèle. D'une surface d'environ 342 000 hectares, représentant 11 % du territoire régional, elle croît chaque année de 2,7 millions de mètres cubes. Principalement privée (126 500 propriétaires détiennent environ 300 000 hectares), elle est aussi très morcelée (92 % des propriétaires possèdent moins de 4 hectares). La forêt publique, essentiellement domaniale, couvre quant à elle 42 000 hectares.

Les acteurs posent aujourd'hui le constat d'un déficit de liens et d'organisation entre l'amont et l'aval de la filière, qui empêche une valorisation optimale de la ressource régionale et présente un frein au dynamisme des activités.

Avec la charte "Ensemble, mobilisons la forêt pour l'avenir", les signataires expriment leur volonté de constituer une véritable filière forêt-bois en Pays de la Loire, en travaillant à articuler étroitement toutes les activités, de la production aux marchés.

Contribuer au dynamisme des Pays de la Loire

La filière forêt-bois place les Pays de la Loire au 3^e rang des régions françaises en termes d'effectifs salariés (31 400 salariés dans 7 100 établissements et 5 000 emplois non salariés). Elle contribue fortement au maintien et au développement des entreprises et de l'emploi non délocalisable.

La forêt, en particulier, est créatrice de richesse pour son territoire, à travers la production d'une ressource locale (environ 1,4 million de mètres cubes de bois récoltés par an) mais également grâce aux activités non marchandes. Élément structurant des paysages, espace d'éducation et de loisirs, la forêt des Pays de la Loire constitue un patrimoine naturel à préserver et développer.

Avec la charte "Ensemble, mobilisons la forêt pour l'avenir", les signataires expriment leur volonté de participer activement à la vitalité et à l'attractivité de la filière forêt-bois des Pays de la Loire, en partenariat avec les acteurs locaux et régionaux.

Valoriser l'écosystème forestier

La filière forêt-bois a la particularité de valoriser un matériau naturel et renouvelable, issu d'un écosystème qui exerce des fonctions majeures en faveur de l'environnement. Réservoir de biodiversité, la forêt abrite une faune et une flore variées : 31 % des espaces boisés des Pays de la Loire sont soumis à différents zonages de protection. Véritable puits de carbone propice à la qualité de l'air, elle joue également un rôle essentiel pour la protection des sols et la qualité de l'eau.

Avec la charte "Ensemble, mobilisons la forêt pour l'avenir", les signataires expriment leur volonté de conduire une démarche de qualité, respectueuse de l'environnement et de l'équilibre des écosystèmes...

LA FILIÈRE FORÊT-BOIS DES PAYS DE LA LOIRE, DE LA RESSOURCE AUX MARCHES

FORÊT

- 342 000 hectares (11 % du territoire)
- 68 % feuillus
- 26 % résineux
- 6 % peupliers
- 126 500 propriétaires privés (92 % < 4 hectares)
- 135 000 hectares sous document de gestion
- 122 000 hectares de forêt publique et privée certifiée
- 42 000 hectares de forêt publique (principalement domaniale)

RÉCOLTE

- 1 032 000 m³ (2015)
- 430 000 m³ de bois de chauffage en autoconsommation
- Résineux : 34 %
- Peuplier : 20 %
- Feuillus : 46 %
- 35 entreprises d'exploitation forestière.
- 125 emplois
- 87 % d'établissements unipersonnels

TRANSFORMATION

- 212 000 m³ sciés (2015)
- 72 % de résineux
- 24 % de feuillus,
- 3 % de bois tropicaux
- L'augmentation du résineux compense la baisse des bois exotiques.
- 43 scieries (dont 3 scieries mobiles et déroulage compris)
- 1 100 employés, dont 500 en Vendée

NÉGOCE

- 1 700 emplois dans le commerce de gros et le négoce
- Présence du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire (1^{er} port français pour le négoce de bois d'œuvre)
- 220 000 tonnes de produits bois, exotiques, résineux et feuillus en 2012

CONSTRUCTION

- 1 maison individuelle sur 10
- 2^e région française pour la construction de maisons à ossature bois
- 1 extension sur 5
- 4 400 établissements
- Plus de 12 000 salariés

AMEUBLEMENT AGENCEMENT

- 990 établissements
- 6 700 salariés

ÉNERGIE

BOIS DE CHAUFFAGE :

- Consommation 1 000 000 tonnes
- 54 % issus de la forêt
- 20 % issus d'un marché professionnel

GRANULÉ :

- Consommation collectivités : environ 3 500 tonnes
- Consommation particuliers : environ 50 000 tonnes (en augmentation)

PLAQUETTE :

- 350 chaufferies (166 dans le collectif tertiaire)
- 570 000 tonnes (en augmentation),
- 180 000 tonnes potentielles supplémentaires prévues dans 3 ans.

EMBALLAGE

- Forte concentration d'entreprises d'emballages légers destinés à l'alimentaire

UNE CHARTE POUR DÉPLOYER UNE DÉMARCHÉ DE QUALITÉ

La charte Ensemble, mobilisons la forêt pour l'avenir définit l'esprit et le cadre général d'une démarche de qualité, déployée dans la filière forêt-bois en Pays de la Loire.

3 objectifs prioritaires

La charte Ensemble, mobilisons la forêt pour l'avenir fixe trois principaux objectifs :

• Développer la gestion durable des forêts et la certification

60 % des propriétés de plus de 4 hectares sont dotés d'un document de gestion durable (dont 85 % des propriétés d'une surface supérieure à 25 hectares). Environ 1 500 propriétés privées et publiques sont certifiées en Pays de la Loire, représentant 122 000 hectares de forêt.

La charte "**Ensemble, mobilisons la forêt pour l'avenir**" a pour objectif de contribuer à promouvoir la gestion durable auprès des propriétaires et de développer la certification.

• Améliorer la mobilisation de la ressource

L'accroissement biologique annuel de la forêt des Pays de la Loire, toutes essences confondues, est estimé à 2,7 millions de mètres cubes, tandis que la consommation totale serait d'environ 1,4 million de mètres cubes par an. Cette ressource disponible, si elle était davantage et mieux mobilisée, permettrait :

- pour les entreprises de transformation, de disposer d'approvisionnements adaptés en quantités et qualités à la demande des marchés et de sécuriser leurs investissements ;
- pour les producteurs, de trouver de nouveaux débouchés et d'obtenir une meilleure valorisation de leurs bois, tout en étant rassurés sur les conditions d'exécution des travaux.

La charte "**Ensemble, mobilisons la forêt pour l'avenir**" a pour objectif d'améliorer la mobilisation de la ressource en renforçant les interfaces entre production, activités de transformation et marchés.

• Dynamiser le renouvellement de la forêt

Le renouvellement de la forêt semble actuellement insuffisant pour assurer la pérennité de la ressource à long terme. La mobilisation des propriétaires, leur sensibilisation et leur formation doivent permettre de créer une dynamique sylvicole en Pays de la Loire.

La charte "**Ensemble, mobilisons la forêt pour l'avenir**" a pour objectif de dynamiser le renouvellement de la forêt en favorisant la reconstitution de peuplements productifs de qualité et adaptés aux changements climatiques.

Un cadre opérationnel

Pour structurer et mettre en œuvre efficacement les actions à l'échelle régionale, la charte Ensemble, mobilisons la forêt pour l'avenir établit une organisation s'appuyant sur plusieurs instances :

Le Comité stratégique

Il est composé des représentants des différentes activités de la filière forêt-bois ligérienne, signataires de la présente charte :

- État,
- Région des Pays de la Loire,
- Atlanbois,
- Fransylva Pays de Loire,
- Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) des Pays de la Loire,
- Office National des Forêts (ONF), Agence Régionale des Pays de la Loire,
- Experts forestiers des Pays de la Loire,
- Coforouest,
- Association des Gestionnaires Forestiers Professionnels (GFP),
- Union Régionale des Entrepreneurs Des Territoires (EDT) des Pays de la Loire,
- Union Régionale des Exploitants Forestiers et Scieurs et Industriels du Bois (UREFSIB),
- PEFC Ouest,
- Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire.

Le Comité stratégique a pour missions de :

- Définir les orientations stratégiques en faveur de la mobilisation de la forêt et de son articulation avec les autres activités de la filière.
- Concevoir, impulser et valider les actions, en s'assurant de leur cohérence et de leur conformité à la Charte.
- Veiller à l'équilibre des contributions des différents acteurs.

Le Comité stratégique se réunit deux fois par an et peut être ponctuellement sollicité. Les décisions seront prises en concertation avec l'ensemble des membres.

Les Comités de pilotage

Ils assurent la mise en œuvre opérationnelle des actions définies par le Comité stratégique.

Ils sont constitués, selon la nature des actions menées, par les représentants des activités concernées, signataires de la Charte.

Les Comités de pilotage se réunissent en fonction de l'état d'avancement des actions.

La Coordination

Atlanbois, association interprofessionnelle, assure la coordination de la démarche, dans le respect de la Charte.

Des axes d'action

Les actions seront, dans leur contenu et leur fonctionnement, définies de manière concertée par les membres du Comité stratégique. Elles feront l'objet de fiches détaillées, adjointes à la Charte au fil de leur avancement.

À titre indicatif, des pistes peuvent être explorées sur les thématiques suivantes :

- Connaissance de la ressource et des marchés :
 - Outils cartographiques (après un état des lieux avec les acteurs)
 - Publication de documents informatifs
 - Etc.
- Mise en relation des acteurs :
 - Formalisation des interfaces entre les acteurs
 - Diffusion des données cadastrales
 - Outils de contractualisation (actes d'engagement...)
 - Etc.
- Aides au renouvellement :
 - Diagnostic de renouvellement des peuplements
 - Mise en place d'un dispositif d'aides publiques et privées à la reconstitution
 - Publication de guides informatifs et de bonnes pratiques
 - Etc.
- La mobilisation des propriétaires afin de les faire reconnaître en sylviculteurs
 - Etc.
- ...

ENSEMBLE, **MOBILISONS** **LA FORET** POUR L'AVENIR

Les signataires de la charte Ensemble, mobilisons la forêt pour l'avenir s'engagent à :

- Constituer une véritable filière forêt-bois en Pays de la Loire, en travaillant à articuler étroitement toutes les activités, de la production aux marchés,
- Participer activement à la vitalité et à l'attractivité de la filière forêt-bois des Pays de la Loire, en partenariat avec les acteurs locaux et régionaux,
- Conduire une démarche de qualité, respectueuse de l'environnement et de l'équilibre des écosystèmes.

Pour ce faire, ils travailleront de manière collaborative, selon les modalités définies précédemment, à :

- Développer la gestion durable des forêts et la certification,
- Améliorer la mobilisation de la ressource,
- Dynamiser le renouvellement de la forêt.

LES SIGNATAIRES DE LA CHARTE
« ENSEMBLE MOBILISONS LA FORÊT POUR L'AVENIR »

Préfet de la région Pays de la Loire
Henri-Michel Comet

**Président du Conseil Régional
des Pays de la Loire**
Jacques Auxiette

Pour la filière forêt-bois des Pays de la Loire, Atlanbois
Président
Philippe Grasset

Fransylva Pays de la Loire
Président
Jean-Étienne Rime

**Centre Régional de la Propriété
Forestière des Pays de la Loire**
Président
Antoine d'Amécourt

**Office National des Forêts,
Agence Régionale des Pays de la Loire**
Directeur d'agence
Antoine Couka

Association Forêt Ouest Expertises
Président
Geoffroy de Lavergnée

Coforouest
Président
Cyril Le Picard

**Association des Gestionnaires
Forestiers Professionnels**
Président
Arnaud Heim de Balsac

**Union Régionale des Exploitants
Forestiers et Scieurs et Industriels du Bois**
Président
Hervé Drouin

**Union Régionale des Entrepreneurs
Des Territoires Pays de la Loire**
Présidente
Marie-Christine Lemaître

PEFC Ouest
Président
François Hurel

**Chambre Régionale d'Agriculture
des Pays de la Loire**
Président
Claude Cochonneau

Une action financée par

